

## **Les décisions**

- ▶ Approbation du compte-rendu du 13 octobre 2011
- ▶ Compte financier 2010
- ▶ Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)
- ▶ Redevance d'occupation du domaine public universitaire (société « Orange France »)
- ▶ DBM N°2
- ▶ Administration provisoire du CEPPEPES
- ▶ Tarification du CLES
- ▶ Demande de subvention pour l'organisation du workshop franco-chinois du 5 au 6 décembre 2011.
- ▶ Présentation des comptes de Valutec
- ▶ Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10.

M. le Président remercie les conseillers d'être présents. Il excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs.

### **- Approbation du compte-rendu du 13 octobre 2011**

En l'absence de remarques, M. le Président propose de passer au vote pour l'approbation de ce compte-rendu.

**Vote : adoption à l'unanimité**

### **- Compte financier 2010**

M. V. Guidez, Agent Comptable, présente le compte financier de l'exercice 2010 de l'établissement. Cette présentation tardive est due au passage aux responsabilités et compétences élargies (obligation de certification des comptes) et au changement de logiciel comptable (SIFAC). Les dépenses s'élèvent à 101 225 391,82€, les recettes sont de 100 903 636,91€, le fonds de roulement net est de 17 062 924€ (en augmentation de 178 173€ avant correction du fonds de roulement 2009 par les régularisations comptables effectuées en 2010). Le besoin en fonds de roulement est de - 1 846 229€ et la trésorerie est de 18 909 153€. Enfin, les réserves disponibles, différence entre les réserves brutes et les reports et diverses dettes et charges de l'Université sont de 16 172 327€. Il conclut en précisant que le compte financier 2011 sera présenté avant fin mars 2012 ; enfin il remercie Mme C. Coplo, adjointe à l'Agent Comptable, pour le travail considérable effectué.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, souligne le remarquable travail accompli dans des délais très courts et avec des contraintes pour l'Agent Comptable nouvellement nommé et tous les services (DAF, DRH, Agence comptable) en collaboration étroite avec le Commissaire aux Comptes pour présenter un premier compte financier « RCE ».

M. le Président le remercie et laisse la parole aux commissaires aux comptes.

Mme C. Fontaine, associée signataire du Cabinet Mazars, explique aux conseillers que le Cabinet Mazars a été nommé Commissaire aux comptes pour les exercices 2010 à 2015. Leur mission consiste à exprimer une opinion sur la régularité et la sincérité des états financiers de l'Université.

Mme A. Albertin, Senior Manager du Cabinet Mazars, tient à souligner l'excellent état d'esprit des personnels de l'établissement et les conditions d'intervention d'excellente qualité. Elle poursuit en détaillant les réserves émises :

- une réserve relative à l'absence de comptabilisation du patrimoine immobilier, en attente d'analyse par l'UVHC de l'évaluation communiquée par France Domaine ;
- une réserve relative à l'absence de mise en œuvre de la comptabilisation de biens immobiliers par composants ;
- une réserve relative à l'absence d'inventaire physique récent de biens mobiliers (le dernier datant de 2002) ;
- enfin, une réserve relative au compte d'attente.

Mme C. Fontaine annonce que « *sous les réserves évoquées, nous certifions les comptes sincères* »

M. le Président demande si elle dispose de statistiques nationales sur la certification des comptes des universités.

Mme C. Fontaine lui répond que l'UVHC fait plutôt partie des « bons élèves », notamment grâce à l'absence de réserves sur les engagements sociaux. Elle précise que la DRH a effectué un travail important de recensement des comptes-épargne temps et des heures complémentaires.

M. V. Guidez ajoute que les points évoqués par les commissaires aux comptes sont d'ores et déjà en chantier.

En l'absence de questions, M. le Président demande aux Conseillers s'ils émettent des réserves sur ce compte financier 2010.

**Vote : le Conseil d'administration arrête à l'unanimité des voix et sans réserve le compte financier de l'exercice 2010.**

M. V. Guidez présente alors le résultat de l'année 2010 qui s'élève à 3 553 289,50€ et propose aux conseillers une affectation de ce résultat en réserves.

**Vote : adoption à l'unanimité**

## **- Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)**

M. J-M. Flamme, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge des finances et du patrimoine, explique que le document « SPSI » comporte tout d'abord un volet « diagnostic » établi par différents bureaux d'études (SCET, SECA Ingénierie et A2CH), et un volet « stratégie ». Ce document doit être présenté en Conseil d'Administration puis remonté au Ministère pour approbation.

M. F. Vanpouille, Chargé de projet à la Direction Maintenance Logistique et Patrimoine, présente plus en détail le SPSI dont la vocation est d'améliorer la connaissance des biens immobiliers de l'Etat utilisés par l'UVHC et d'inscrire ceux-ci dans une gestion dynamique et une démarche stratégique permettant d'accroître la performance immobilière.

En l'absence de remarques, M. J-M. Flamme confirme que ce schéma pluriannuel de stratégie immobilière pourra être transmis tel quel au MESR.

M. M. Canerot, Secrétaire Général adjoint de l'Académie de Lille, représentant Mme le Recteur, délivre un satisfecit à l'UVHC pour la rédaction de ce document.

## **- Redevance d'occupation du domaine public universitaire (société « Orange France »)**

M. J-M. Flamme présente la proposition d'autorisation d'occupation du domaine public universitaire au bénéfice de la société « Orange France », sur le rond point proche du bâtiment ISTV 1, en raison notamment des problèmes de réception des téléphones mobiles sur le campus du Mont Houy. La redevance annuelle en contrepartie de cette autorisation s'élève à 1 000 € par an jusqu'à l'ouverture du chantier puis sera de 3 000 € par an avec une augmentation annuelle de 2% à la date anniversaire de la délivrance de l'autorisation.

M. F. Ali Mehmeti demande quels sont les effets sur la santé.

M. J-M Flamme lui répond que la nocivité est difficile à évaluer, parce que cette nuisance est fonction de la puissance des téléphones qui se connectent et que de toute manière la nuisance décroît avec la distance.

M. P. Chabasse précise que cette autorisation n'a pas pour effet de restreindre la concurrence en matière de téléphonie dans le cadre des marchés publics puisque Orange a l'obligation de laisser l'usage de l'antenne aux autres opérateurs qui seraient titulaires du marché.

M. P. Rutkoswski demande si seule la société « Orange » est concernée ou si cette antenne pourra être utilisée par d'autres opérateurs.

M. J-M. Flamme lui répond que c'est la société « Orange » qui va procéder à cette installation. Toutefois, cette antenne est dimensionnée pour pouvoir ajouter deux autres opérateurs.

M. O. Lutun demande s'il y a un risque que les riverains de la commune de Famars s'y opposent.

M. J-M. Flamme lui répond qu'une société est missionnée par « Orange » pour régler ces aspects.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

## **- DBM N°2**

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, présente la Décision Budgétaire Modificative (DBM) n°2 qui a fait l'objet d'un examen en Commission des Finances du 15 novembre 2011 et qui a été présentée au Recteur et au contrôleur financier. La DBM de rattachement s'élève à 341 336€, la DBM de prélèvement sur réserves (Services Généraux) est de 72 000€, pour un total de 413 336€.

M. M. Canerot n'a pas d'observation à faire sur la soutenabilité financière de cette DBM. Il évoque la nécessité de rattacher budgétairement et régulièrement les ressources affectées pour améliorer la communication avec les autorités de tutelle (Rectorat et Ministère).

**Vote : adoption à l'unanimité**

## **- Administration provisoire du CEPPEPES**

M. le Président explique aux conseillers que M. P. Tonarelli est directeur du CEPPEPES depuis 2007 et que son mandat arrive à échéance aujourd'hui.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, précise que les statuts du CEPPEPES prévoient que le mandat du directeur est d'une durée équivalente à celui du Conseil d'Administration et à celui du Président, soit 4 ans. Or, une désignation aujourd'hui conduirait à rompre cette synchronie des mandats, le renouvellement des Conseils devant intervenir en mars 2012. C'est pourquoi il est proposé aux conseillers de déroger à l'application de ces statuts et d'émettre un avis favorable à la nomination par le Président en tant qu'administrateur provisoire du Directeur sortant jusqu'aux prochaines élections.

**Vote : adoption à l'unanimité**

## **- Tarification du CLES**

M. A. Kabila, Vice-Président Formation et Vie de l'étudiant rappelle le cadre réglementaire et le public concerné par cette tarification : suite aux arrêtés ministériels du 31 mai 2010 et du 10 mai 2011, il est demandé aux universités de mettre en place une procédure qui permette l'inscription à la certification CLES des enseignants appartenant aux premier et second degrés et des personnes non étudiantes se destinant à un concours de la fonction publique. Les intéressés demanderont leur inscription comme auditeur externe auprès du Pôle de Compétence en Langues (PCL), dont les frais d'inscription administrative s'élèvent à 10€ et s'acquitteront ensuite des frais de certification en fonction du niveau choisi : 35€ pour le CLES 1, 45 € pour le CLES 2 et 60€ pour le CLES 3.

**Vote : adoption à l'unanimité**

## **- Demande de subvention pour l'organisation du workshop franco-chinois du 5 au 6 décembre 2011.**

M. D. Remiens, Professeur à l'IEMN-DOAE, explique que ce workshop organisé à Valenciennes du 5 au 6 décembre 2011, permettra de faire le point sur les avancées des thèmes de recherche labellisés dans le mémoire d'entente signé en 2009 (« MOU ») mais également d'introduire de nouvelles thématiques et collaborations.

Il précise que le coût d'organisation de ce workshop est important pour le pays organisateur puisque qu'il s'agit de prendre en charge tous les frais de la délégation invitée. Dans ce cadre, il est demandé à l'UVHC une subvention de 2 000 € pour équilibrer le budget. Il conclut en précisant qu'en 2012, une délégation française se rendra à Shanghai pour le 4<sup>ème</sup> workshop et aucun frais ne sera engagé par la délégation française.

**Vote : adoption à l'unanimité**

### **- Présentation des comptes de Valutec**

M. D. Wautier, Président de Valutec, explique que l'année 2010 a été une année de redynamisation importante pour Valutec, après la crise subie en 2009. Un travail conséquent a été mené en interne, avec une activité commerciale soutenue dont les résultats portent leurs fruits en 2011. A noter que la certification de la norme ISO 9001 a été renouvelée et que la norme ISO 17025 a été obtenue début 2011. Bien que l'exercice 2010 présente un résultat net de -19 001 €, les perspectives 2011 de collaboration avec l'UVHC sont nombreuses, notamment dans le cadre des projets de pôle Image, de INO-PME Recherche et sur la sécurité informatique.

M. le Président le remercie et après avoir épuisé l'ordre du jour, propose de passer aux questions diverses.

### **- Questions diverses**

1. M. Ali Mehmeti souhaite sensibiliser les conseillers sur le problème des heures d'enseignement effectuées dans une autre composante que la composante d'affectation. La Directrice de l'ISTV souhaite que les enseignants fassent leur service à l'ISTV avant de faire des heures complémentaires dans d'autres composantes.

M. J-M. Flamme explique qu'un enseignant fait des heures d'enseignement dans le cadre de son statut puis des heures complémentaires, qu'il y a ensuite un bilan de fin d'année, avec une compensation financière d'une composante à une autre. Le décompte est fait à l'échelle de l'université, les enseignants sont en effet des enseignants de l'université.

Il ajoute qu'il est normal que le Directeur de composante définisse les services de ses enseignants.

2. M. B. Laurent demande si une Assemblée Générale sur la politique indemnitaire sera tenue et si le groupe de travail sur les primes BIATSS se réunira à nouveau.

M. le Président lui répond par l'affirmative pour l'Assemblée Générale et confirme que le groupe de travail devrait se réunir dès le mois de janvier 2012.

3. M. E. Gorisse aimerait évoquer le fonctionnement du FSDIE. Le Conseil d'Administration a voté un allègement des démarches administratives pour des subventions inférieures à 2 000€. Toutefois, il estime que l'attribution effective de ces subventions reste longue et aimerait que les procédures soient accélérées.

M. A. Kabila lui répond qu'il a été alerté par Mme N. Caouder, Chargée de mission « Vie de l'étudiant ». Il souhaite qu'un document décrivant la procédure exacte soit rédigé et remis aux associations étudiantes.

M. E. Markiewicz aimerait qu'il y ait une traçabilité des documents au sein de l'établissement.

M. P. Chabasse lui répond qu'avec le contrôle interne, nos procédures deviennent formalisées.

4. M. E. Gorisse aimerait désormais évoquer le problème des vols dans les locaux étudiants. Un nouveau vol a été commis dans le local de l'association SPHIMX. Il souhaite que la sécurité des bâtiments et des locaux des associations étudiantes soient revues. Il annonce que la FEV a décidé de faire un communiqué de presse relatif à ces vols.

Un débat s'instaure sur la pertinence de ce communiqué de presse et sur l'effet escompté qui peut s'avérer finalement négatif. Des conseils sont donnés aux associations pour veiller à ne pas laisser de telles sommes dans les locaux.

5. P. Rutkoswki souhaite saluer le travail effectué pour la nouvelle charte graphique de l'établissement qui vient d'être déployée.

6. M. E. Gorisse convie les conseillers à assister au séminaire national des étudiants en science et en STAPS, notamment à la conférence du 25 novembre sur les stages et l'insertion professionnelle qui se tiendra à l'ENSIAME.

En l'absence d'autres questions, M. le Président remercie les conseillers et lève la séance à 18h.

## **Etaient présents ou représentés :**

### Personnalités extérieures

Mme Lancelle  
M. Cuminal

### Collège A

Mme Descargues-Grant  
MM. Ali Mehmeti, Défossez, Ezzedine, Markiewicz et Ourak

### Collège B

Mme Sforzin  
MM. Bonduelle, Jenot et Lutun

### Collège BIATOSS

MM. Dheilly, Laurent et Rutkowski

### Collège des usagers

M. Gorisse

Membres de droit MM. Canerot, Chabasse, Guidez et Flamme

Membres invités Mmes Decneut et Hannesse  
MM. Deremetz, Kabila, Mallet et Vaganay

Ont donné pouvoir M. Millot à M. Markiewicz  
M. Li Crapi à M. Ourak  
M. Richet à M. Rutkowski  
M. Despalier à M. Dheilly  
M. Eloy à M. Gorisse

Fait à Valenciennes, le 5 décembre 2011

Le Président,

Professeur Mohamed OURAK